

Département

COMMUNE D'AIGUILLON

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris
part à la
réunion : 21

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril 2026 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de
convocation :
2 avril 2026

Etaient présents : 21

MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Lise ROSSET, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPDEVILLE, Marie BAY, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Eric LE MOINE, Nicole MOSCHION, Catherine LARRIEU, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULEMONDE, Frédéric SACRÉ

Étaient absents : 6

Cidalia BARRADAS VALERIO, Andreia FRANCO, Alain LAFON, Martine CHASSAGNE, Daniel GRISEY, Michel PEDURAND,

Objet de la
délibération

FINANCES

—
Modification de
la régie
Multiproduits

Pouvoirs de vote : 4

Alain LAFON à Madame Catherine LARRIEU
Michel PEDURAND à Madame Martine TOULEMONDE
Martine CHASSAGNE à Monsieur Henri NEBLE
Daniel GRISEY à Madame Lise ROSSET

Secrétaire de séance : Madame Lise ROSSET

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction
Madame Nathalie SCHIRO, Gestionnaire comptable

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération du 30 juin 1972 instituant la régie de recettes Piscine, modifiée par délibération du 12 novembre 2024 autorisant la modification de la régie Piscine en Régie Multiproduits ;

Vu la délibération du 27 mars 2026 autorisant le maire à créer, Modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L.2122-22al. 7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 15 avril 2026

Il est proposé au conseil municipal de modifier, l'acte constitutif de la régie Multiproduits.

Article 1^{er} : La régie Multiproduits est élargie aux produits de recettes Expositions

Article 2 : Cette régie est installée dans les différents bâtiments de la commune d'Aiguillon.

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :

Le produit des entrées de l'exposition (tickets)	Compte d'imputation 7062
Le produit de la vente des produits dérivés (tickets souche-P1RZ)	Compte d'imputation 7062

Article 10 : Un fond de caisse d'un montant de 150 euros pur l'exposition des Lumières Françaises est mis à disposition du régisseur :

- 100 € : régie encaissant les produits des droits d'entrées,
- 50 € : sous-régie encaissant la vente des produits dérivés.

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- ADOPTE la modification de la régie Multiproduits.

Le Maire,
Christian GIRARD



La secrétaire de séance,
Lise ROSSET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr